

Augmenter la capacité de stationnement vélo

ENJEU

Il est indispensable d'accompagner les aménagements et mesures de circulation temporaires pour les vélos en mettant à la disposition des cyclistes des équipements de stationnement, probablement provisoires dans un premier temps, permettant d'accrocher des vélos en sécurité.

De nombreuses communes se préoccupent d'installer ce mobilier en divers lieux de leur territoire. Il y a lieu d'être attentif à compléter l'offre existante, le cas échéant, en proposant un nombre d'équipements suffisants et bien localisés. Plusieurs initiatives et concepts sont apparus dont il est possible de s'inspirer.

POINTS D'ATTENTION

Ces équipements devront être aisément accessibles pour les cyclistes, visibles, faciles à utiliser, installés dans des lieux de passage où un contrôle social s'exercera. Outre une répartition diffuse dans les quartiers d'habitation, le stationnement doit être implanté à proximité des espaces publics, des commerces, des écoles et autres lieux d'activités.

L'implantation de ces équipements devra toujours se faire en respectant la continuité des cheminements piétons existants ou récemment aménagés, en ne créant pas de goulots d'étranglement ou des obstacles sur les trottoirs et chemins.

BONNES PRATIQUES

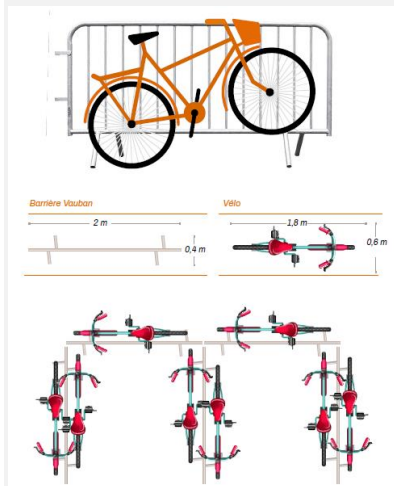
La Taskforce Mobilité et déconfinement de la Ville de **LIEGE** propose l'utilisation de barrières Nadar, légèrement adaptées pour cette nouvelle fonction faciles à placer et à déplacer. Chaque barrière permet d'accrocher six vélos. La Ville a établi sa liste de critères afin de sélectionner les lieux prioritaires :

- lieu d'attractivité de service ;
- lieu d'attractivité scolaire ;
- lieu d'attractivité d'emploi ;
- contrôle social ;
- proche des cheminements vélos...



Source : Ville de Liège

Le CEREMA (Lyon) propose aussi d'utiliser des barrière Nadar (appelées Vauban en France) mais avec un système d'accrochage différent. L'avant du vélo est soulevé afin de placer le guidon au-dessus de la barrière. Chaque barrière peut accueillir deux vélos, voire un seul, en fonction de la disposition des barrières dans l'espace public.



Source : Cerema

Un concept est proposé par le programme du Gouvernement français dans le contexte du Covid-19, baptisé **COUP DE POUCE AU VELO** (coupdepoucevelo.fr) avec un type d'arceau temporaire, facile à installer. Ceux-ci font l'objet de subsides. Les arceaux sont fixés avec des goujons, par scellement chimique, avec des blocs de béton, des plaques de fixation...



Sources : Coup de pouce vélo / Cerema.

La Ville d'**HASSETL** a choisi des équipements plus humoristiques, rappelant à l'automobiliste, combien la voiture est gourmande, en termes d'espace en particulier ! « Een parkeerplaats : 10 Fietsen ! »



Hasselt. Source : fietsberaad.be

En savoir plus :

Cemathèque n°46 : Stationnement vélo et projet immobilier. Bonnes pratiques. Icedd pour le compte du SPW, février 2018.
Stationnement vélo. Recommandations relatives aux différents équipements de stationnement vélo, Bruxelles Mobilité, 2013.

